



16/12/2019

Rapport d'Activité 2019

Club des Responsables de Conformité des Banques

CRCB
MICROSOFT

Table des matières

Introduction	2
A. Activité 2019	4
1. Le cadre structurel du CRCB	4
<i>a. Les organes de la gouvernance</i>	4
<i>b. Les groupes de travaux techniques (GTT)</i>	5
2. Evaluation de la fonction conformité dans les banques	5
a. Faiblesses.....	5
b. Atouts	5
c. Défis.....	5
3. La nécessaire harmonisation des pratiques en matière de conformité.....	6
<i>a. Le projet de charte sur la conformité</i>	6
<i>b. Le projet de mutualisation des solutions LAB/FT</i>	6
4. La vocation pédagogique du CRCB	6
a. L'étude et la vulgarisation des nouveaux textes	6
<i>b. Les actions de formation</i>	7



Introduction

Conscientes de l'importance de la conformité de tout le système financier national en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le respect des sanctions économiques, la Banque Centrale, en tant qu'autorité de contrôle et l'UMEF (ex CANIF) en tant qu'autorité compétente ont initié ces dernières années plusieurs mesures pour le renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dont notamment :

- L'adoption d'une nouvelle loi sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et son décret d'application ;
- L'évaluation nationale des risques ;
- Création d'un comité national pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Restructuration de la CANIF ;
- Création d'un registre national des comptes ;
- Adoption d'une approche Top-down basée sur les risques pour la supervision des programmes LAB/FT des banques

Pour accompagner les autorités dans cet effort, les banques de la place, par l'intermédiaire de leurs responsables de conformité, ont créé un Club pour s'inscrire dans une approche bottom-up complémentaire à celle de la BCM et la CANIF.

C'est ainsi qu'est né le Club des Responsables de Conformité des Banques (CRCB), qui a pour but de répondre plus efficacement aux immenses défis qui sont posés en termes de respect des règles de conformité. En effet, la volonté exprimée à travers ce Club est de permettre aux institutions membres de se doter d'un cadre d'échanges et de concertation pour une adoption harmonieuse des normes nationales et internationales.

Pour ce faire, le CRCB, une fois constitué, a commencé par un autodiagnostic de la fonction conformité LAB/FT du système bancaire permettant de remonter aux autorités compétentes et de contrôle, les défaillances, les atouts et les défis auxquels cette fonction est confrontée dans la pratique.



Rapport d'Activité 2019



A. Activité 2019

Ce premier exercice d'activité a été, avant tout, l'occasion de penser et de mûrir ce projet ambitieux, mais aussi de poser quelques jalons au travers d'actions concrètes. C'est à cette fin qu'une rencontre mensuelle des membres du Club a été instituée, dès le départ, créant ainsi un cadre de fonctionnement propice aux échanges, dans un esprit de collégialité. Ces rencontres permettent non seulement une meilleure coordination des actions, mais aussi et surtout, un cadre de partage d'expériences entre les responsables de conformité.

Cette démarche s'inscrit dans une approche globale de mise en conformité des institutions mauritaniennes, l'implication de tous les acteurs du système étant indispensable à la gestion du risque pays dans ce domaine. Pour ce faire, les premières actions ont, d'abord, consisté à faire une sensibilisation en interne pour mieux appréhender les véritables enjeux et parler le même langage au sein des différentes institutions représentées. Fort de cet acquis qu'il entend pérenniser, le CRCB a pu déployer ses activités autour de 4 axes :

- La mise en place d'un cadre structurel
- Evaluation de la fonction conformité dans les banques
- L'harmonisation des pratiques
- La vocation pédagogique

1. Le cadre structurel du CRCB

Le CRCB est organisé autour de deux structures : d'une part, les organes de la gouvernance, et d'autre part, les groupes de travaux techniques (GTT).

a. Les organes de la gouvernance

Un des premiers défis du Club a consisté à mettre en place une gouvernance souple et efficace, pour ne pas tomber dans les inerties liées aux lourdeurs bureaucratiques. Cette organisation, simplifiée à dessein, repose sur un trio, autonome et très complémentaire à la fois, composé d'un Président, d'un Secrétaire Permanent et d'un Coordinateur.

Le Club a fait le choix d'un formalisme à minima et n'a pas encore jugé utile de se doter de statuts. On peut tout de même noter que le Président est le représentant officiel du Club. Il veille au bon fonctionnement des organes et s'assure, en particulier, que les objectifs sont poursuivis et en mesure d'être remplis en permanence. Il fixe l'ordre du jour des réunions et dirige les débats. Il est aussi garant de la discipline du groupe. Le Secrétaire Permanent est, quant à lui, l'organe pivot du club sur le plan interne. Il assure la planification et l'animation des réunions et en dresse les procès verbaux. Il est également chargé du suivi des engagements pris par le Club. Enfin, le Coordinateur est chargé de faire le lien entre les différents organes. Il est également l'interlocuteur désigné auprès du régulateur.



b. Les groupes de travaux techniques (GTT)

Les deux GTT ont été institués en lieu et place des commissions initialement mises en place par le Club. En effet, les 3 commissions « Organisation Etude et Conseil », « Formation développement et accompagnement » et « Amélioration et renforcement des dispositifs » n'ont pas pu atteindre les objectifs escomptés. C'est à ce titre que le Président, pour donner un nouveau souffle au Club, a proposé la création de deux GTT à l'image de ce qui est fait dans de nombreuses institutions de la sous-région. Le premier GTT est chargé de l'aspect « Règlementation, Documentation, Etude et Analyse » et le second du volet « Formation, Information et Sensibilisation ». Chaque GTT a désigné en son sein un animateur en vue de coordonner ses actions.

2. Evaluation de la fonction conformité dans les banques

Un questionnaire destiné à faire un état des lieux sur la situation de la conformité des banques a été adressé à toutes les institutions représentées au CRCB. En dépit des efforts faits par tous, ces institutions ne sont pas toutes au même niveau d'avancement en la matière. Ainsi, ce travail d'enquête a permis de mettre en évidence les faiblesses, les atouts et les défis auxquels cette fonction est confrontée :

a. Faiblesses

Les principales faiblesses que rencontre la fonction de conformité dans le secteur bancaires sont les suivantes :

- ✓ Différence de niveau des systèmes de politiques, procédures et contrôles internes en matière de LAB-FT (certaines banques sont bien plus en avance que d'autres) ;
- ✓ Absence d'un programme de formation continue annuel pour les employés (en charges de la conformité et les autres métiers concernés tels que front, back office, crédits, marché retail, etc.) ;
- ✓ Absence d'implication du top management et insuffisance de moyens humains et matériels ;
- ✓ Divergences avec les objectifs commerciaux de la banque ;
- ✓ Difficultés de coordination avec la CANIF.

b. Atouts

- ✓ La motivation de chaque acteur à se conformer aux exigences ;
- ✓ L'existence du CRCB renforcée par l'appui de la BCM ;
- ✓ L'existence d'une fonction d'audit initiée par la BCM pour vérifier l'efficacité générale du programme LABFT de chaque acteur ;
- ✓ Avantages communs liés à une conformité de tout le secteur bancaire.

c. Défis

- ✓ Instaurer une culture de conformité dans le secteur bancaire ;
- ✓ Harmonisation des programmes LAB/FT
- ✓ Sensibilisation des premiers responsables des banques
- ✓ Adopter les mêmes règles en matière d'identification pour tous les clients



3. La nécessaire harmonisation des pratiques en matière de conformité

Un des objectifs majeurs du CRCB consiste à amener les différentes institutions à se rapprocher des meilleurs standards internationaux sur le plan de la conformité. Différentes actions ont été mises place à cette fin.

a. Le projet de charte sur la conformité

Parler le même langage et adopter les meilleures pratiques suppose l'engagement solennel des premiers responsables des institutions représentées au CRCB. C'est à cette fin qu'une charte a été élaborée. A travers elle, les banques mauritaniennes, mais aussi toutes les institutions concernées, devront s'engager à faire de la conformité, une cause commune et hors du champ de la concurrence. Cette approche novatrice et fédératrice impulsée par le CRCB est d'autant plus nécessaire qu'un risque pays élevé nuirait au climat des affaires.

b. Le projet de mutualisation des solutions LAB/FT

Des discussions nourries ont eu lieu à ce sujet. Toujours pour relever le défi d'harmonisation des pratiques, l'idée de mutualisation des solutions LAB/FT a pu être avancée. Les pistes préconisées n'ont pas encore convaincu la majorité pour le moment. Toutefois, un point de consensus concernant les outils de filtrage a pu être trouvé. Un comité restreint est chargé de faire de nouvelles propositions en ce sens avec notamment la création d'un GIE dédié à l'instar de GIMTEL. Les dissensions relevées résultent plus d'une incompréhension des solutions avancées. En effet, nombre d'institutions ayant acquis des solutions à grands frais pensaient devoir abandonner celles-ci au profit d'une solution commune. Le comité mis en place apportera les éclaircissements attendus pour faire avancer le dossier.

4. La vocation pédagogique du CRCB

Le CRCB est un club éminemment scientifique. Sa dimension pédagogique a pu se traduire à travers l'étude des nouveaux textes et les actions de formation.

a. L'étude et la vulgarisation des nouveaux textes

L'arsenal juridique des banques a été beaucoup renforcé depuis l'année dernière et particulièrement dans le domaine de la conformité. Pour permettre à tous les membres du club d'avoir une bonne compréhension des textes nouveaux, des séances de travail ont été organisés par les GTT évoqués plus haut.

Ainsi, la nouvelle loi bancaire a été passée en revue et expliquée de façon détaillée aux membres du club. Un tableau comparatif, article par article, entre la nouvelle loi bancaire et l'ordonnance de 2007 a également été élaboré. Dans le même esprit, la dernière loi sur le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme a fait aussi l'objet d'une étude approfondie. Le décret d'application de ladite loi est également en cours d'étude.



Le CRCB se pose en interlocuteur sérieux en s'appropriant les textes et en en faisant une étude critique. L'idée sous-jacente est d'aller plus loin en apportant des contributions scientifiques de qualité à travers des rapports, des études et différentes publications. Nous sommes convaincus qu'à force de faire des propositions pertinentes, le CRCB finira par s'imposer en devenant un interlocuteur incontournable pour toutes les réformes relatives à la compliance.

b. Les actions de formation

Sur le plan de la conformité, une formation continue est indispensable. C'est à ce titre que le CRCB en fait un axe prioritaire de sa stratégie. Les membres du Club sont, en effet, les porte-étendards de leurs institutions respectives en la matière. Ils se doivent d'être très bien formés pour pouvoir notamment former à leur tour leurs collaborateurs.

Cependant, il faut poser le problème de coût de la formation pour un club qui n'est pas encore doté d'un budget. Ce volet est toutefois en passe d'être réglé avec des pistes intéressantes qui seront présentées dans le plan d'action 2020.

Des contacts très poussés ont été noués entre le président du CRCB et l'Union des Banques Arabes (UAB) en vue d'une formation sur FATCA à Nouakchott, au courant du premier trimestre 2020. De même, des contacts sont également pris avec l'AFPB Paris dans ce cadre.

De plus, le CRCB a pu bénéficier de quelques actions de formation durant l'exercice écoulé. Ce fut le cas avec le cabinet MANATT (cabinet d'avocats américain), mais aussi avec M. DAOUD de Thompson Reuters. De même, par l'intermédiation de l'APBM, le CRCB a également reçu une invitation au mois de novembre pour faire participer six membres à un séminaire des responsables de conformité des pays de l'UEMOA, tenu à Dakar. Des échanges d'expérience très intéressants ont eu lieu avec les homologues venus des différents pays de la sous-région. Le sentiment général né de cette rencontre organisée par la BAD et le GIZ, est que notre pays est en avance par rapport à ces pays eu égard aux efforts réalisés en matière de conformité. Il faut donc continuer à œuvrer en ce sens.

La prochaine étape consistera à faire passer les membres du CRCB des certifications reconnues sur le plan international. Là-aussi, les premiers contacts ont pu être établis avec la CAMS basée au Luxembourg et qui dispose depuis peu d'un centre d'examen à Dakar.

Du reste, il convient de rappeler que la notoriété du CRCB passe par une bonne communication et la vulgarisation de ses actions. A ce titre, un site internet (www.crcb.mr) a récemment été créé. D'autres actions suivront dans ce domaine notamment un dîner-conférence pour présenter le Club et ses activités et plusieurs événements médiatiques.

La réussite du CRCB passe aussi par la nécessité de multiplier les partenariats à la fois sur le plan national et international.

Enfin, il n'est plus à démontrer que la fonction conformité est de plus en plus valorisée dans nos institutions respectives, et la participation de certains membres à la



rencontre avec les correspondants bancaires en Europe et aux Etats-Unis, dénote de cet intérêt croissant. Les progrès accomplis sont très encourageants mais le chemin reste long.

